



Code de la rue : un outil intéressant, de portée limitée, les vraies solutions ailleurs

Toulouse diffuse le Code de la rue. Quel est le but ? Comment 2P2R (Deux Pieds Deux Roues) se positionne ? Quelles solutions plus globales préconisons-nous ?

Le Code de la rue vise à pacifier la mobilité, en particulier au profit des usagers vulnérables : PMR, enfants, piétonnes⁽¹⁾, cyclistes... Il complète le Code de la route en illustrant des cas pratiques : comment se comporter en zone de rencontre par exemple.

Bref historique.

Toulouse a collecté les contributions lors de sa consultation en juin 2023 dont [celle de 2P2R](#). Début 2024, M. Boyer nous propose une version, il intègre partiellement nos remarques. Nous le remercions pour cet échange entre acteurs associatifs et services techniques ; même si nous aurions souhaité une collaboration plus en amont et plus étroite.

2P2R soutient la démarche.

La promotion des modes actifs de déplacement passe par un climat apaisé. Nous trouvons intéressant de profiter de la puissance de communication de Toulouse pour diffuser les bonnes pratiques. Différents formats sont employés : papier, électronique, vidéo, jeunes sur le terrain.

Relativisons : le Code de la rue n'est ni complet, ni parfait. Les toulousaines ne vont pas se précipiter dessus, le lire et l'appliquer. Mais il a le mérite de susciter une réflexion, de pouvoir évoluer. Son format peut servir de support pédagogique aux enfants et ados. Il est utilisable lors de la formation de policières municipales⁽¹⁾, d'agentes de voirie, de conductrices de bus Tisséo...

Impact sur l'accidentologie⁽²⁾ ?

Les modes motorisés (camions, auto, moto) sont responsables de 100% des piétonnes tuées sur un trottoir. L'accident mortel du 3 mai avenue de la Gloire en est l'illustration (la conductrice d'un SUV électrique de 2 tonnes percute deux piétons dans le dos). Autre accident le 2 mai, une cycliste est grièvement blessée par un camionneur boulevard de Suisse; il "ne l'a pas vue". Les véhicules devraient être équipés de dispositifs techniques pour remédier aux angles morts. Ensuite, pourquoi ne contrôle-t-on pas davantage la vitesse, l'alcoolémie et les rodéos ? Pourquoi le stationnement sur trottoir est-il toléré dans certaines rues de Toulouse ? Il oblige les piétonnes à se déporter sur la chaussée et prendre des risques. Les vrais sujets sont là, le Code de la rue est inopérant pour les contrer.

Quelles solutions proposons-nous aux conflits d'usage ?

La première solution est d'allouer davantage d'espace aux modes actifs et de séparer les flux si possible. Prenons l'exemple du canal du Midi. Quelques tronçons ont été améliorés récemment (Bd Monplaisir, de la Marne, de la Marquette). Allons plus loin des deux côtés avec :

- des voies exclusivement piétonnes et continues,
- des voies exclusivement cyclables bidirectionnelles,
- et ce, rapidement, sur toute la longueur du canal.

C'est réaliste en utilisant des voies de circulation et l'espace de stationnement.

Le plan Canal pourrait intégrer ce principe. Mais la priorité de M. Moudenc a été mise sur le métro au détriment d'autres projets, pourtant solutions aux conflits d'usage.

Les berges de Garonne et l'hypercentre sont d'autres lieux de tensions. Les alternatives sont plus difficiles à mettre en place mais des solutions existent : la zone à trafic limité (ZTL) est l'avenir pour l'hypercentre avec accès limité aux ayants-droit.

Un autre mesure est de rendre **plus lisibles les aménagements actuels** ou en cours (REV, CVCB, zone de rencontre, vélorue...).

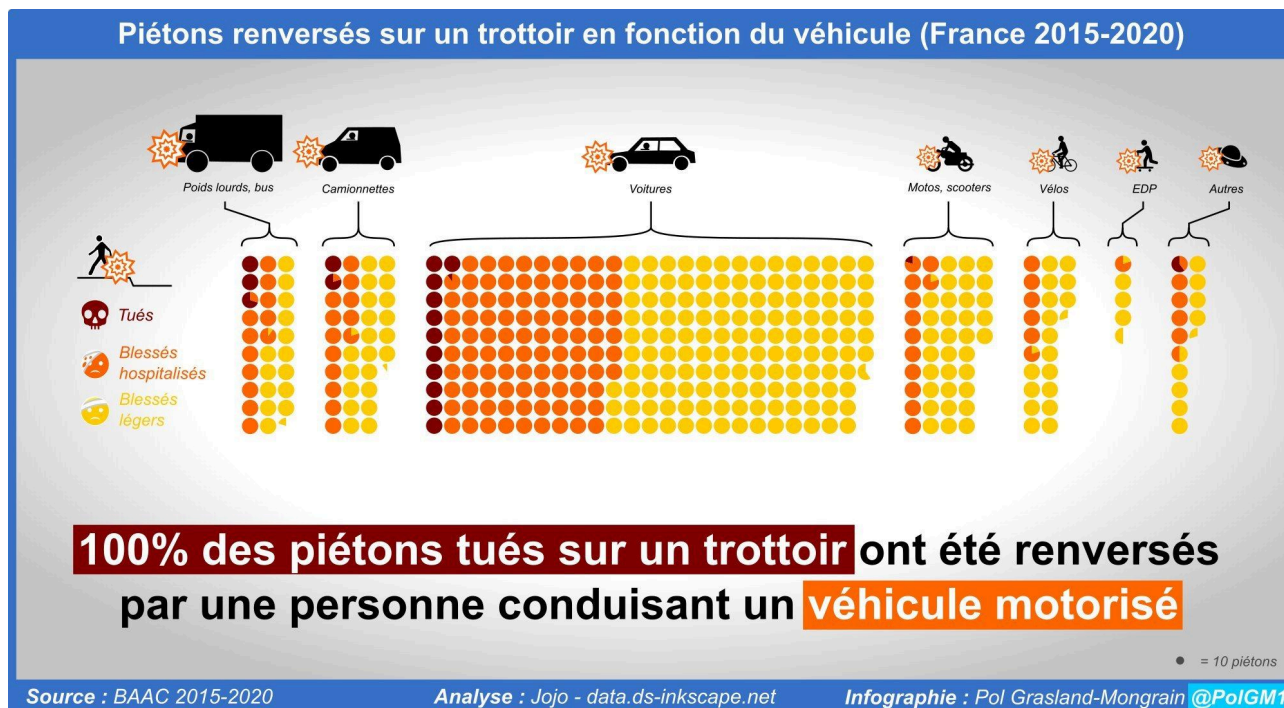
Pour pacifier davantage le domaine public, **traitons tous les troubles** :

- les terrasses envahissantes : une charte existe. Appliquons-la.
- les livraisons non réglementaires (stationnement illicite). Faisons appliquer le Code de la route et cette charte.
- les chantiers problématiques. Que Toulouse les suive proactivement sans attendre les appels à Allô Toulouse.

Une cocasserie pour terminer : M. Moudenc alors maire en 2008 avait déjà lancé un Code de la rue. Pourquoi a-t-il échoué, des enseignements ont-ils été tirés? Un code passé sous silence...

Annexe:

- (1) "*piétonnes*", "*policières*", "*conductrices*"...: usage du féminin à valeur générique incluant tout le monde
- (2) référence accidentologie:



Contacts :

Boris Kozlow, président, 06 19 44 39 01

Jean-François Lacoste, référent Code de la rue, 06 63 05 67 07

À propos de 2 Pieds 2 Roues :

L'association 2 Pieds 2 Roues est une association indépendante qui œuvre sur Toulouse et son agglomération, et au-delà en Occitanie, depuis 1981 pour le développement du vélo et de la marche au quotidien. <https://2p2r.org/>